

DELIBERATION N°144/2010

TARIFS DE LA CAFETARIA DU CABESTAN

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
- VU la délibération n°07-2010 du 15 février 2010 portant adoption des statuts de la régie de transports maritimes de la collectivité territoriale de St-Pierre-et-Miquelon ;
- VU le budget annexe « Service Public de la Desserte Maritime » ;
- VU la délibération n°XXX/2010 du 2 juin 2010 portant création d'une régie de recettes à bord du navire Le Cabestan pour l'encaissement des produits de la cafétéria ;
- VU l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie de Transport Maritime de la Collectivité territoriale ;
- VU l'avis de la Commission Mixte ;
- SUR le rapport de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT

ARTICLE 1 : Le Conseil Territorial fixe les tarifs de la cafétéria du « Cabestan » ainsi qu'il suit :

✓ Café-thé :	1,00 euros
✓ Jus de fruit, boissons gazeuses :	1,50 euros
✓ Eau minérale :	1,00 euros
✓ Confiserie (mars, twix, bounty, smarties...) :	1,50 euros
✓ Chips :	1,50 euros

ARTICLE 2 : Les recettes seront reversées au Budget Annexe SPDMP - Chapitre 70/nature 707

Adopté

14 voix pour
0 voix contre
0 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 14
Conseillers votants : 15

Le Président,


Stéphane ARTANO.

Reçu à la Préfecture
Le 04 JUIN 2010.



BORDEREAU DE DIFFUSION

DELIBERATION

ARRETE

DECISION

AUTRE :

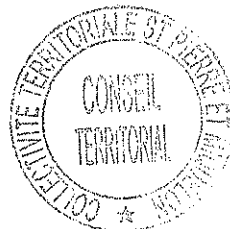
N° 144/2010

DU 02 juin 2010

Tarifs de la cafétéria du Cabestan

SERVICES	POUR ATTRIBUTION	POUR INFORMATION	POUR PUBLICATION	POUR SUITE A DONNER	OBSERVATIONS
Agriculture					
DASS					
Centre Culturel et Sportif					
Comité Economique et Social					
Equipement					
Finances	X				
Imprimerie			X		
Services Fiscaux					
Service des Pêches					
Trésor		X			
Préfecture					
Concurrence, Consommation, et Répression des Fraudes					
Regie de Transports	X				

Saint-Pierre, le 07 JUIN 2010



Le Président,
Pour le Président et par délégation
la 1^{ère} Vice-Présidente.

Françoise Letournel
Françoise LETOURNEL